

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice	14
Membres présents <i>(titulaires et suppléants)</i>	9
Membres votants + procurations	11
DELIBERATION N° 2024-022	

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF DÉCEMBRE A SEIZE HEURES TRENTE,
se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la Mairie d'honneur de la Commune de Roquebrune-sur-Argens (83520), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le 2 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA– Guillaume DECARD – Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ– Jean-Luc RICHARD - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD – Sylvie BLANC

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel FELIX - Frédéric MASQUELIER - Michel FLEURY - Jean-François MOISSIN -

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Isabelle MARTEL a donné procuration à Jean-Pierre KLINHOLFF

Charles MARCHAND a donné procuration à Christophe CHIOCCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille ANILLO

.....*.....

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2024 – BUDGET S.M.G.S.E.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11 et L2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2024-011 du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif du S.M.G.S.E. pour l'exercice 2024,

VU l'autorisation budgétaire spéciale de virement de crédits entre chapitres n°1 datée du 28 juin 2024 en section d'investissement prise en vertu de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

VU l'autorisation budgétaire spéciale de virement de crédits entre chapitres n°2 datée du 2 octobre 2024 en section d'investissement prise en vertu de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget 2024 en fonctionnement et en investissement,

EXPOSE :

Le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 vise principalement à ajuster les crédits budgétaires inscrits en début d'année. Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, le Syndicat avait prévu les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de manière aussi sincère et précise que possible. Cependant, au fil de l'exécution, certains postes ont évolué et de nouveaux besoins ont nécessité l'ajout de crédits budgétaires complémentaires. **Ces ajustements sont financés par des redéploiements internes, sous forme de virements de crédits entre chapitres ou sections, sans augmentation de la participation des membres.**

Les ajustements de crédits proposés s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme totale de **95 700 €** :

- en section de fonctionnement : + 75 700 €
- en section d'investissement : + 20 000 €

Les ajustements proposés concernent principalement :

1/ pour la section de fonctionnement :

- Une augmentation de 72 200 € sur le chapitre 011 – charges à caractère général dont :
 - o + 29 400 € pour les navettes dites « navettes de l'Estérel » mise en œuvre dans l'Estérel durant la période du 18 mai au 31 juin 2024,
 - o + 22 950 € pour des prestations de communication (lancement de la navette, lancement de la fête de l'Estérel, insertion dans la presse, renouvellement d'un contrat de prestations de service pour la création des différents supports de communication nécessaires au bon fonctionnement),
 - o + 9 000 € de locations de matériels nécessaires pour la réalisation de travaux en régie,
 - o + 8 500 € pour les fêtes, cérémonies et inaugurations telles que la Fête de l'Estérel du 29 septembre 2024 (location des navettes, location de tentes).

Accuse de réception en préfecture
083-258301555-20241209-2024-022-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

- + 3 500 € sur le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante dont 3 000 € pour les frais de mission et de déplacement de novembre des élus sur Paris (Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages...),
- d'une opération d'ordre budgétaire entre sections d'un montant de 15 000 € destinée à enregistrer la dotation aux amortissements de frais d'étude non suivis de travaux dans le cadre de l'abandon de l'opération Lac de l'écureuil,
- Ces dépenses supplémentaires sont financées par des recettes complémentaires :
 - o 41 500 € de subventions nouvelles notifiées après le vote du BP,
 - o 23 700 € de participations des communes de Fréjus et Saint-Raphaël déjà titrées correspondant aux travaux de débroussaillage de la piste H39, non prévues au BP,
 - o 10 000 € d'opérations d'ordre correspondant aux travaux réalisés en régie qui peuvent être transférés en section d'investissement pour immobiliser les biens réalisés.

2/ pour la section d'investissement :

Cette section prévoit pour l'essentiel, en dépenses et en recettes, l'enregistrement d'un dépôt de garantie de 2 286,50 euros pour le nouveau contrat du bail locatif, signé le 15 novembre 2024.

Les autres mouvements correspondent à l'inscription d'une nouvelle subvention versée (solde de la subvention pour la Zone d'accueil Gratadis) et aux opérations d'ordre décrites en section de fonctionnement (amortissement des frais d'étude et immobilisation des travaux en régie).

Il est demandé aux membres du Comité syndical d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2024, laquelle peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Libellé du chapitre	Montant voté en 2024	Montant proposé DM 1	Montant total après DM 1
011	Charges à caractère général	356 420,00 €	72 200,00 €	428 620,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	569 500,00 €		569 500,00 €
014	Atténuations des produits			0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	87 820,00 €	3 500,00 €	91 320,00 €
66	Charges financières	79 960,00 €		79 960,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)			0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 098 700,00 €	75 700,00 €	1 174 400,00 €
023	Virement à la section d'investissement	369 610,00 €	-15 000,00 €	354 610,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	42 600,00 €	15 000,00 €	57 600,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		412 210,00 €	0,00 €	412 210,00 €
TOTAL DEPENSES		1 510 910,00 €	75 700,00 €	1 586 610,00 €

Recettes				
Chapitre	Libellé du chapitre	Montant voté en 2024	Montant proposé DM 1	Montant total après DM 1
013	Atténuations de charges	5 500,00 €	500,00 €	6 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			0,00 €
73	Impôts et taxes			0,00 €
74	Dotations et participations	1 276 519,16 €	65 200,00 €	1 341 719,16 €
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €		100,00 €
76	Produits financiers			0,00 €
77	Produits exceptionnels			0,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 282 119,16 €	65 700,00 €	1 347 819,16 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections		10 000,00 €	10 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1	228 790,84 €		228 790,84 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		228 790,84 €	10 000,00 €	238 790,84 €
TOTAL RECETTES		1 510 910,00 €	75 700,00 €	1 586 610,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses				
Chapitre	Libellé du chapitre	Montant voté en 2024	Montant proposé DM 1	Montant total après DM 1
20	Immobilisations incorporelles	55 178,99 €		55 178,99 €
204	Subvention d'équipement versée			
21	Immobilisations corporelles	99 079,77 €		99 079,77 €
23	Immobilisations en cours	262 761,84 €		262 761,84 €
Dépenses d'équipements individualisées en opération		2 217 069,40 €		2 217 069,40 €
Total des dépenses d'équipement		2 634 090,00 €	0,00 €	2 634 090,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunt et dettes assimilées	115 000,00 €		115 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		10 000,00 €	10 000,00 €
Total des dépenses financières		115 000,00 €	10 000,00 €	125 000,00 €
45x	Total des opérations pour le compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement		2 749 090,00 €	10 000,00 €	2 759 090,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		10 000,00 €	10 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €		300 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté n-1			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		300 000,00 €	10 000,00 €	310 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		3 049 090,00 €	20 000,00 €	3 069 090,00 €

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20241209-2024-022-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Recettes

Chapitre	Libellé du chapitre	Montant voté en 2024	Montant proposé DM 1	Montant total après DM 1
13	Subventions d'investissement reçues	420 279,81 €	10 000,00 €	430 279,81 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,166 et 1688 non budgétaire)			
Total des recettes d'équipement		420 279,81 €	10 000,00 €	430 279,81 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 100,00 €		4 100,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165,166)			
27	Autres immobilisations financières	8 700,00 €	10 000,00 €	18 700,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Total des recettes financières		12 800,00 €	10 000,00 €	22 800,00 €
45x	Total des opérations pour le compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		433 079,81 €	20 000,00 €	453 079,81 €
021	Virement de la section de fonctionnement	369 610,00 €	-15 000,00 €	354 610,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	42 600,00 €	15 000,00 €	57 600,00 €
041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €		300 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté n-1	1 903 800,19 €		1 903 800,19 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 616 010,19 €	0,00 €	2 616 010,19 €
TOTAL DES RECETTES		3 049 090,00 €	20 000,00 €	3 069 090,00 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 tel qu'annexée à la présente délibération.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 9 décembre 2024

LE PRÉSIDENT,

Georges BOTE



Accusé de réception en préfecture
083-256301555-20241209-2024-022-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024